# Compte rendu de la séance du mardi 30 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance : Clémentine DENIS

Absent excusé : Fabrice MAZIERE

## Ordre du jour :

- Orientations budgétaires ;
- Vote des taux des taxes directes locales ;
- Durées d'amortissement service assainissement ;
- Divers

## Délibérations du conseil:

Vote des taux d'imposition (DE 2020 032)

#### Exposé:

Monsieur le Maire annonce les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2020 des taxes directes locales et les taux de 2019.

Taxe foncière bâti : 10.27%
Taxe foncière non bâti : 42.23%

#### **Résolution:**

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2020, soit :

Taxe foncière bâti : 10.27%
Taxe foncière non bâti : 42.23%

Durée d'amortissement du budget assainissement (DE 2020 033)

#### Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que La comptabilité M 49 impose aux communes qui effectuent des travaux d'assainissement d'amortir leurs investissements. Ces dotations aux amortissements ont pour but de générer un excédent favorable au financement de nouveaux investissements ou de travaux d'entretien.

Il propose donc les durées suivantes :

- Réseau d'assainissement : 30 ans
- Station d'épuration : 30 ans
- Pompes, appareils, matériels et outillages : 10 ans

Par ailleurs, il est précisé qu'il est obligatoire de poursuivre jusqu'à son terme et selon ses modalités initiales (durée 30 ans) tout plan d'amortissement commencé avant le vote de la présente délibération.

#### **Résolution:**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1- de fixer les durées d'amortissement à :
- 30 ans pour le réseau d'assainissement
- 30 ans pour la station d'épuration

- 10 ans pour les pompes, appareils, matériels et outillages.
- 2- de poursuivre jusqu'à son terme et selon les modalités intiales tout plan d'amortissement commencé avant le vote de la présente délibération.

Convention avec l'assurance AXA pour une complémentaire santé en faveur des habitants de la commune ( DE 2020 034)

### Exposé:

Monsieur le Maire indique qu'un agent d'assurance AXA s'est présenté en Mairie afin de proposer la signature d'une convention. La signature de cette convention permettrait à AXA de proposer la complémentaire santé "Ma Santé", produit standard d'AXA, aux habitants de la commune de Saint-Sornin à des conditions tarifaires promotionnelles.

AXA France propose aux habitants un contrat d'assurance de 3 formules avec 3 modules optionnels :

- Ma Santé 100%
- Ma Santé 125%
- Ma Santé 150%

Les remises appliquées sur les 3 niveaux de garanties seront les suivantes :

- 25% pour les personnes âgées de 60 ou plus ;
- 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 15% pour les autres.

Ces remises s'entendent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel

AXA s'engage par ailleurs, à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Une fois la proposition acceptée formellement, l'offre AXA sera proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

En contrepartie, AXA demande à la commune de lui permettre d'organiser une réunion publique d'information et de lui mettre un local à disposition le jour de cette réunion. La commune sera tenue d'informer les administrés de la tenue de cette réunion.

#### **Résolution:**

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 5 abstentions :

- autorise le Maire à signer la convention avec AXA France.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Une vigilance particulière devra être apportée sur la communication et la publicité.

### **Questions diverses:**

- Jean-Henri Gauthier informe le CM de la demande d'un ostréiculteur du Chateau d'Oléron qui souhaite tenir un stand sur Saint-Sornin. Michaël doit le contacter pour organiser sa venue (choix du jour...).
- Michaël informe le CM qu'une réunion devra avoir lieu le 10 juillet prochain pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

#### - Lutte contre l'ambroisie :

Christophe Charneau fait une présentation sur les dangers de l'ambroisie. Une information en présence d'une allergologue aura lieu le 15 juillet à 20h30 à la salle polyvalente. Un dépliant sera distribué à chaque foyer de la commune et une information sera publiée dans la Charente Libre.

- Transfert du centre de tri de La Poste vers Saint-Sornin :

Ce sont environ 24 postiers qui vont arriver dans les locaux de M. Chambard Route des Bouèges au 1er semestre 2021.

Une réflexion va être engagée en commission voirie sur l'aménagement de la voie communale et éventuellement de la Route Départementale.

- Michaël a rencontré le Maire de Vouthon pour le projet de regroupement des écoles. Affaire à suivre.
- Catherine Bogaert s'étonne de l'implantation d'un panneau de 90km au niveau de la Cave. Cela pourrait s'avérer dangereux.
- Orientations budgétaires : Céline Driessen présente l'articulation d'un budget communal.